LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Fructidor, an VI.



Estrait d'une lettre de Constantinople sur l'entrée de Buonaparte à Alexandrie et sur la prise de la ville de Rosette par les troupes de son expédition. — Bulletin de Rastadt. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Débarquement d'un corps de troupes françaises en Irlande. — Réflexions sur le non-paiement des impôts. — Rapport relatif aux décharges et réductions à accorder sur les contributions directes de l'an 5 et de l'an 6.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois,

fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les Loix et Arrètés du directoire sont distribués aux uscripteurs sans augmentation de prix, dans des supmens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de mare pour en former une demi-feuille. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés,

anc de port, au directeur du l'ubliciste, rue des Moioux, no. 423, butte des Moulins, à Paris.

AUTRICHE.

De Vienne , le 12 fructidor.

Le prince Repain, qui se trouve ici depuis le 6 de ce s, a en le 8 une audience particuliere de l'empereur, revint exprès de Baaden.

oici ce qui est mandé de Constantinople, en date du

thermidor:

projet de la

auchy-Males

mission, &

rgée de pré. ent de porter eur, que le est tems de

à l'influence mission soit

d'obliger les n ; ce seroit & de prée s de conspi-

la résolution

ier, relative

du 23 août

...18 f. 25 c.

... 17 f. 75 c.

. . . . 2 f. 38 c.

.... 2 f. 35 c.

...36 f. 50 c.

.....106 f.

...50 f. 75c.

... 97 f. 50c.

....5 f. 3g c.

...81 f. 75 c.

... 11 f. 75 c.

... 26 f. 40 c.

...35 f. 150,

., 305 à 315f.

, 3 fr. 10 cent.

ucre dAnvers

55 c. — Savon want, 2 f. 60

c. - Sel, of.

s observations de

& d'une disse

enir. Prix, 500

à la conversio mesures républiers d'artillerie

ien et des Fleur

n médecine, se

libraire, quai de

NÇOIS.

rtemens.

Ce sut la 13 thermidor, que la Porte regut la connation de la nouvelle du débarquement des Français Alexandrie. Ils s'emparerent de cette ville sans beaup d'efforts, & cont fait croire qu'ils y avoient des lligences secretes. Le général Buonaparte mar ha enle sur Rosette; la garnison, qui étoit peu nombreuse, la fuite à son approche. Les Français, après avoir upè cette petite villà, ont dirigé leur marche vers le

On ignore encore ce qui s'est passé depuis; mais il oit certain que les Beys, oubliant leurs animosités pernelles pour la défense commune, se sont réunis & rassemblé un corps considérable de troupes, auxlles s'est joint un assez grand nombre d'Arabes. Cette née, a pris poste à environ vingt lieues de Rosette, re cette ville & le Caire, pour défendre le passage. ajoute que le pacha de la Palestine est aussi parvenu sembler un corps nombreux, avec lequel il a dû ther sur Alexandrie. »

ALLEMAGNE.

De Rastadt , le 19 fructidor. es ministres français ont donné hier, à l'occasion du fractidor, un grand d'îner auquel ont assisté les milres des républiques alliées.

ANGLETERRE.

De Londres , le 7 fructidor.

Le comte d'Elgin, notre ambassadeur à Berlin, est è hierici : après un court séjour, il reprendra ses ctions près de la cour de Prusse.

La folle russe, sous les ordres de l'amiral Taite, qui est venne au Nore pour faire de l'eau & se pouvoir de plusieurs objets qui lui sont nécessaires, a ordre de mettre promplement à la voile pour retourner dans les mers du

Les bâtimens suédois qui étoient détenus depuis longtems à Margate, out mis ces jours derniers à la voile pour Spithead.

On dit que Buonaparte, afin de dérober, autant que possible sa marche à l'amiral Nelson, força tous les bâtimens qu'il rencontra à faire route avec lui , & qu'il n'en laissa aller qu'un ou deux qui devoient induire en erreur l'amiral anglais.

On a amené hier au bureau du duc de Portland un nommé Shirken, qui est accusé d'avoir, de concert avec une madame Johnson, qui se donne pour la femme d'un négoelant han bourgeois, introduit de faux billets de hanque qu'on fabrique à Hambourg. Il a été arrêté à Lydd, petit port dans le comté de Cantorbéry.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Basle, le 19 fructidor.

Les bataillons de troupes françaises qui passerent ces jours derniers par notre ville, sont cantonnés dans les environs du Frickthal, dont on paroît vouloir s'emparer aux premieres hostilités, qui ne paroissent pas trèséloignées.

La tranquillité est rétablie dans les cantons méridionaux.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Lyon , le 19 fructidor.

On vient de célèbrer ici, par une fête solemnelle, l'anniversaire du 18 fructidor.

Le meilleur esprit regne parmi les autorités civiles & militaires; ils ne font qu'un seul & même corps : union, harmonie, fraternité.

La premiere santé, à cause de l'intérêt universel, & sans donte de la présence d'un général irlandais, O'shée, a été portée aux Irlandais-Unis, et guerre éternelle au gouvernement britannique. - Au corps législatif, au directoire. - A Buonaparte, au général Brune, & à toules les armées de la république.

Entrait d'une lettre de Calais, du 21 fructidor.

Je me hâte de vous faire part de l'arrivée en ce port d'un paquebot porteur de dépêches pour le gouvernement français, de la part de son commissaire le citoyen Niou.

Le capitaine m'a assuré avoir lu à Londres, dans les pa-

piers anglais, qu'une affaire sanglante avoit eu lieu entre les troupes françaises débarquées en Irlande & les troupes royales, que ces dernieres, après avoir été mises en déroute, ont perdu leur général & un grand nombre d'officiers , avec six pieces de canon. Cette nouvelle est digne d'être accuillie sur la véracité connue du capitaine.

DE PARIS, le 24 fructidor.

La prochaine arrivée à Paris d'un plénipotentiaire du Portugal est cartaine. Il vient de Madrid, où il a été longtems ambassadeur. Ou eroit qu'il a comnu d'avanceles principales conditions auxquelles le directoire consent à accorder la paix au Portugal, & que puisqu'il s'est mis en route, il apporte les instructions nécessaire pour les signer.

- On attend demain à Paris le directeur Rewbell avec

la citoyenne Buonaparte.

- La nouvelle du débarquement d'un corps de troupes françaises en Irlande semble se confirmer; c'est Humbert qui commande cette premiere expédition, composée de quinze cents hommes, pourvus avec abondance de toutes especes de munitions de guerre.

- Le Rédacteur assuroit hier, qu'il paroissoit convenu de tuer le gouvernement par les finances, au risque de s'entr'égorger ensuite pour se partager les débris de son

autorité & les dépouilles de la république.

- Les porsonnes qui connoissent le mieux l'Espagne & le cabinet de Madrid, ne voient qu'une intrigue de cour dans les placemens & les déplacemens qui viennent d'y avoir lieu. Elles ne peuvent y trouver ancun but politique, ni en tirer aucune conséquence pour le système que suivra ultérieurement l'Espagne. Des hommes d'une opinion & d'un perti tout-à-fait opposés , se trouvent disgracies en même teras ; par exemple, le duc d'Ossuna, l'un des plus riches parmi les grands d'Espagne, & qui, depuis peu, a fait don au roi d'environ deux millions pour subvenir aux embarras du trésor, étoit le chef connu du parti anglais ; il est à-pen-près exilé à Pétersbourg. Le duc del Parques, au contraire, ami affiché de la re-publique française, est envoyé à Vienne.

Tout ce qu'en sait de positif, c'est que le confesseur de la reine, Musquiz, est le principal directeur de tous ees mouvemens, que le prince de la paix n'y est pas lui-mome étranger, que plusieurs de ses ennemis en sont atteints, & que le public de Madrid & notre ambassadeur les voient avec surprise, sans pouvoir encore s'en

expliquer la cause ni les suites. Ces mouvemens produisent un autre effet; ils accoutument le s'espagnols aux nonveautés dont la haine avoit été jusqu'à présent un des traits de leur caractere.

- Le directoire vient de nommer commissaire-ordonnateur paes l'armée française en Helvêtie, le citayen Alexandre, qui a rempli les mêmes fonctions à l'armée des Alpes & d'Italie.

- Le directoire a pris, en date du 21 fructidor, un arrêté par lequel il ordonne la sévere execution des loix relatives aux cit yens non domici ies à Paris, & y venant momentanement pour leurs affaires ou d'autres motifs. Il enjoint aux commissaires de police de Paris de se transporter au meine deux feis par décade chez les aubergistes, maîtres d'hôtels garnis & logeurs pour y exammer les registres, & constater les permissions dont doivent être portenrs ceux qui les habitent. Il sera formé, auprès du

bureau central, un bureau de trois commis chargés de prendre & de donner aux autorités constituées des renseignemens sur les individus compris dans les déclaration & registres des maisons gardies & autres publiques.

les im

De

ce pri

venus

merce

par ex

lears.

quelqu

S'il sa

veroit

Inrier our

doit d

étendi

peuple

On écrit de Vouzieres que le 10 fructidor, Pibaraud, aubergiste dans cette commune, a fait arrêter cha lui deux individus porteurs de faux écus de six franca Ces ècus de six francs, au millésime de 1775 & de 1784 & autres années, portant les uns l'effigie de Louis XV & les autres celle de Louis XVI, sont coulés & hien imités, sur tout ceux de 1775 : ceux de 1784 so plus brouilles; ils ont le même son que le véritable en de six francs. Ces faux écus ne pesent que six gros, à la cassent en les jettant avec force sur le pavé. Les bacceus de six francs devant peser sept gros à deni à douze grains, le plus sûr moyen pour ne pas être trompé seroit de les peser lorsqu'il en tomberoit entre les mains quelqu'un de deuteux. quelqu'un de douteux.

- On assure que les articles du traité de commerce entre la république française & la république batave son déjà arrêtes, & qu'ils seront incessamment signés.

On parle de convertir la banque d'Amsterdam en un

banque nationale.

- Le conseil de révision établi à Mayence, vient à casser à l'unanimité le jugement rendu sur l'accusation de trabison, porfée contre le général Merlin & autre relativement à l'approvisonnement d'Ehrenbreitstein; accusés sont renvoyes devant le deuxieme conseil de guén de la même division.

- Les dernieres nouvelles de Milan annoncent q tout y étoit calme & tranquille. Cependant plus de personnes avoient été arrêtées par suite des visites de

- Le 18 fructidor, on a signalé, à Gênes, une escadi venant du Levant. On ne savoit pas encore de quelle natio elle étoit.

- Le consulat romain vient de faire enfermer au châte Saint-Ange l'ex-prince de Piombino , Buoncompagni plusieurs autres personnages opniens, pour avoir refa de signer les obligations résultantes de leur taxe à l'en prunt force.

- Le prince Repnin est arrivé à Vienne. Il est to simple que l'empereur lui ait fait un graud accert Cependant ou dit à présent que ce n'est plus 60 mille mais seulement 16 mille hommes, que la Russie a mis la disposition de l'Autriche.

L'administration municipale de St-Quentin, au rédada du Publiciste.

« La foire de Saint-Quentin , département de l'Aime connue sous le nom de Foire Saint-Denis, s'ouvrirales vendémiaire an 7, & aura la durée d'usage.

» Le bon ordre & la tranquillité n'ont jamais été tro bles dans cette commune; ils ne cesseront pas d'y regne grace à l'exe llent esprit de ses habitans. Tons les chore tion Front surcte & protection. On offre d'ailleurs marchands toutes les facilités nécessaires pour le placeme & l'exposition de leurs marchandises.

FINANCES.

Réslexions sur le non-paiement des impôts. Ce sent les capitaux de tous les citoyens qui font s chargés de tées des rens déclarations abliques.

tidor, Pibat arrêter cher le six francs. 5 & de 1784, e Louis XV, otalés & hieu le 1784 sont véritable éer six gros, & so vé. Les bons os & demi & s être trompe mtre les mains

de commerce ne batave sont it signés. terdam en une

ence, vient dur l'accusation din & autres abreitstein; le onseil de guerr

annoncent quant plus de 400 des visites do

es , une escado le quelle nation

mer au châtea 1011 compagni û ur avoir refus 11 taxe à l'em

grand acceed plus 60 mile Russie a mis

n, au rédactai

nent de l'Aisne , s'ouvrira le 2 age. jamais été troi

t pas d'y regnet Fous les citoyer re d'ailleurs at our le placeme

es impôts.

richesse d'un état, & par la même raison qu'un citoyen seruine en dépensant son capital, un état se ruine lorsque les impôts portent sur les capitaux de la société.

De tous les tems, les états bien gouvernés ont respecté ce principe consacré par Mirabeau, Smith; Condittae & autres, que les impôts ne doivent porter que sur les revenus. S'il en eût été autrement, les nations n'auroient fait aucun progrès dans l'agriculture, l'industrie, le commerce & les arts. Ce qui compose le capital d'un artiste, par exemple, ce sont ses pinceaux, ses palettés & ses couleurs. Si le gouvernement s'emparoût chaque année de quelques-uns de ces objets, le peintre abandonneroit son art, & les chef-d'œuvres qu'il eût crées séroient perdus. S'il saisissoit la rente de l'agriculteur, celui-ei ne cultiveroit plus. S'il prenoît une partie du capital du manufacturier, celui-ei quitteroit ses ateliers. On ne travaille que pour se procurer des jouissances; mais on cesse le travail des qu'elles n'en sont plus le prix. Le gouvernement des qu'elles n'en sont plus le prix. Le gouvernement empensons possibles l'industrie & le commerce. Plus ils sont étendus, moins les impôts accablent, & plus ils peuvent être considérables.

Si l'on vouloit me'tre antant d'impôts en Russie qu'en Angleterre, on ne pourroit jamais les percevoir. Cependant a Russie est de treate fois plus grande & trois fois plus peuplée que la Grande - Bretagne. Mais en Angleterre, l'agriculture est florissante & le commerce très-actif: en Russie, la plupart des terres sont incultes & les habitans ens industrie. Il faut considérer les revenus nets des cloyens, & point les arpens de terre & la population.

Lorsque Tyr & Sidon faisoient un grand commerce, tes villes pouvoient payer beaucoup d'impôts; anjourd'hui elles ne produisent rien. L'Attique, dans les beaux jours de la Grece, c'est-à-dire, lorsqu'il y avoit un très-grand nombre de manufactures, offroit beaucoup de ressources a gouvernement. L'histoire l'atteste à chaque page. Cependant la Porte ottomane n'en retire presque rien. Le ol est le même; mais il n'y a plus ni agriculture, ni industrie, ni commerce. La Syrie, autrefois si riche & si crile, est l'état le plus misérable de l'Europe, & ne peut lien payer par la même raison. Il en est de même de beaucoup de pays de l'Inde, de l'Egypte, de la Perse, de ous les états soumis à la domina n des despotes de l'Asie de le crédit ne peut pas exister, parce que la propriété les habitans est toujours menacée.

La somme des impôts doit presque toujours être en ison du crédit; car sans ses bienfaits, il ne sauroit exister commerce, & par conséquent de revenus. Paw observe as ses Recherches sur les Grecs, que le crédit fut une es causes de leurs progrès dans tous les genres. Il assure ême qu'ils avoient des billets de banque tels que ceux Angleterre. En suivant l'histoire depuis cette époque, i quelque sorte la plus reculée, on voit toujours les alions se civiliser, s'aggrandir, devenir riches & puismiles, snivant que le commerce a été plus ou moins lif, c'est-à-dire, le crédit plus ou moins étendu.

Ca n'est jamais que le capital employé qui peut payer simpôts. S'il y a beaucoup de capitaux en circulation, or doit entendre par capitaux, lettres-de-chauge, contrats, fets publics, matieres premieres, marchandises de tous erres que la confiance fait passer de mains en mains) perception des impôts deviendra facile, & les contri-

Faisons l'application de ces principes d'émentaires à la république française; cherchous pourquoi les impôts ne se payent pas. Le gouvernement est il arbitraire? le territoire n'est-il plus fertile? les habitans ne sont-ils plus industrieux? Certes, aucanc de ces causes ne peut nuire à l'accroissement des richesses, & par conséquent au paiement des impôts. Le gouvernement, fondé sur les vrais principes de la liberté, est le plus doux, le plus modéré de l'Europe; son influence ne peut qu'encourager l'agriculture & l'industrie. Le territoire est inmense, les terres sont fertiles, les cités manufactieres, la population est considérable; chaque habitant est accoutumé à un travail productif. L'unique raison, c'est qu'il n'y a point de crédit; que les capitanx ne circulent pas; que le prix des propriétés est excessivement bas; que le bled est à un taux qui ruine l'agriculteur; que l'argent est à un intérêt très-élevé; que la consommation est très-bornée; & qu'enfin

Mais ayons le courage & la sagesse de ne pas douter de nos moyens, & tous les manx qui nous affligent disparoîtront. Pour obtenir du crédit, pour créer des capitaux, pour rétablir les manufactures, pour donner du travail à tous les artisans, & rendre le peuple heureux (c'estàdire, tous les Français; car dans un état libre, il n'y a qu'une classe d'hommes & de citoyens). Il faut que le corps législatif assure les services du gouvernement; qu'il décrete 603 millions, prisque les commissions des dépenses out recounu la somme de 600 millions nécessaire, & quo les conseils ont décrété 3 millions pour augmentations d'émolumens. Si la recette est au-dessous de la dépense, une partie des services manquera; le gouvernement éprouvera embarras, & le discrédit nous appasyrira éternellement.

Je prouverai dans un prochain numero que 300 millions d'impôts, si on nereleve pas le crédit, accableront le peuple français; & que 600 millions avec des mesures propres à mettre toutes les richesses dans la circulation, se percevront sans attaquer le capital de la propriété; & que par l'effet de moyens qui augmenteront la consommation & le commerce, le peuple sera mille fois plus aisé & mille fois plus heureux.

Signé, P.....

CORPS LEGISLATIF.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 24 fructidor.

Porte présente deux projets de resolutions qui sent adoptés & qui ont pour objet, le premier d'assurer le paiement des nourrices des enfans de la patrie; le second de consacrer aux besoins des hospices la moitié des sommes en principal de la contribution somptuaire & mobiliaire qui seront perçues à la publication de la loi.

Vinet présente un projet de résolution, qui fixe pour l'an 7 les dépenses du corps législatif; savoir, pour le conseil des anciens les dépenses ordinaires à 368,5200 fr., & les dépenses extraordinaires à 113,500 fr., & pour le conseil des cinq-cents les dépenses ordinaires à 7,321,950 fr., les dépenses extraordinaires à 10,000 fr., & celles des archives à 55,000 fr.

Ce projet de résolution est adopté.

Le conseil adopte un autre projet de résolution présenté par Thelu, relativement aux dépenses pour l'an 7, du ministère de la police générale; en voici les dispositions

Les dépences du ministre de la police générale sont fixees pour l'an 7 à 2,212,732 fr., comme il suit : Traitement du ministre; évalue d'a-67,000 fr. près le mois de vendemiaire. . . 2°. Entretien du mobilier & des voitures à son usage, & réparations des maisons. 30,000 qu'il occupe. 3º. Salaires de l'huissier de salle, concierge, portiers, jardiniers, balayeurs, lingere, hommes de peine pour le serlingere, hommes de peine pour vice de la maison du ministre 7,000 4°. Traitement des employés du ministere & salaires du second portier, des ac garçons & hommes de peine pour les 697,732 bureaux . 88,000 Frais de bureaux & d'impressions. . 6,000 1,200,000 pour le travail relatif à la radiation des 105,000 émigres . Objets non compris dans la loi du 22 frimaire, bâtimens, constructions nou-12,000

Total. 2,212,732 fr. Sonthonax présente un projet de résolution tendant à assurer eux communes la propriété des halles, sauf les justes indemnités s'il y a lieu.

Le conseil ordonne l'impression.

Un membre présente un projet de résolution qui est adopté, & par lequel est rapportée la loi en vertu de laquelle un télégraphe a été établi sur le palais du conseil

Fabre fait adopter un autre projet de résolution, par lequel 15 millions du crédit ouvert au ministre de guerre sont reverses sur le crédit ouvert au ministre de

Au nom des commissions des finances & des contributions réunies, Aubert à la parole pour soumettre à la discussion le projet de résolution relatif aux décharges & réductions à accorder sur les contributions directes des années 5 & 6.

Rien de plus instant, a dit le rapporteur, que de calmer l'inquiétude des contribuables, & d'indiquer aux municipalités & aux administrations centrales les bases qu'elles doivent suivre en prononçant sur le nombre effrayant des réclamations qui leur sont faites contre les contributions directes des anuées 5 & 6, & de rendre au recouvrement l'activité dont il peut èire susceptible.

Un cri général se fait entendre contre la contribution personnelle, mobiliere & somptunire, mais sur-tout dans les grandes communes, & particulierement à Paris; le bruit en a retenti jusques à cette tribune, & notre collegue Darracq a justement provoqué la discussion de la resolution qui pent le faire cesser.

C'e n'est qu'en messidor an 6 qu'a pu être mis en recouvrement dans la commune de Paris, le rôle de la contribution personnelle, mobiliere & somptuaire des années 5 & 6. On y compte 183 mille articles , & bientôt , je ne crains pas de vous le dire, on y comptera 183 mille réclamans. Vous n'en serez pas étonnés, citoyens représentans, quand vous saurez que la contribution person-DE L'IMPRIMERIE DE PUBLICISTE, rue des Moineaux, nº. 425.

nelle, mobiliere & somptuaire de cette commune s'éleve, pour l'an 5, en principal & centimes additionnels, à 9,345,450 fr., c'est-à-dire, au neuvieme de la contribution totale des 98 départemens, & porte à 51 francs 52 centiemes par tête d'individu contribuable la contri bution moyenne de chacun d'eux : aussi y voit-on des quotes de 6, 7, 8, 12 & 19,670 francs. Ajoutez à une surcharge aussi considérable, l'émission tardive du rôle & l'inconvenient majeur de demander en thermidor, an 6, le paiement de la contribution de l'an 5 & de l'an 6 Ceux qui ont cru pouvoir ajourner ainsi jusqu'en thermidor au 5 , la discussion de la résolution qui devoit fixer les contributions de cette même année, se sont-ils donn persuades que les contributions s'arrérageoient, & qu'il ctoit politique & juste de demander tout-à-la-fois le paiement de deux annuées, parce qu'on a été une année sans rien payer?

noeli

tiaire

nrès i

Lond

Le pr

exam

mille

Quel est le contribuable le p'us aisé qui porte la prevoyance jusqu'à mettre de côté une contribution qui n'est pas décrétée, & combien, en fructidor au 6, sont hon d'état d'acquitter celle qu'ils anvoient pu supporter en Pan 5, & a laquelle la loi du 14 thermidor veut qu'ils soient imposés, puisque les rôles de l'an 5 deviennent ceux de l'an 6?

De là aussi la difficulté du recouvrement dans la commune de Paris, sans qu'on puisse inculper la surveillance de l'administration centrale, ni le zele infatigable de la commission des contributions directes, toujours à son poste du mațin au soir; mais l'affluence des réclamans post elle qu'il a fallu construire des barrières , appeller est telle qu'il a fallu construire des barrières , appeller le force avuée pour maintenir le bon ordre : l'époque la force armée pour maintenir le bon ordre : prochaine du paiement du terme des loyers, & par conséquent des déménagemens, y rend plus nécessaire que que par-tout ailleurs une loi qui calme l'inquiétude de contribuables, & fasse cesser l'incertitude des autorité constituées sur le mode qu'elles doivent suivre dans

l'examen des réclamations. N'accusez pas non plus , citoyens représentans , la bonne volonté des habitans de cette grande commune, mi courage des percepteurs; il faut le dire, la faute en es à la seule loi du 14 thermidor an 5 : aussi ne trouveruvous dans vos commissions des finances & des contributions directes réunics, aucun membre qui ait pris par sa rédaction, & para vous aucun qui croye pouvoir la défendre.

C'est inutilement qu'on entretien à Paris, dans une activité ruineuse, deux cents garnisaires à 3 fr. par jour douze porteurs de contraintes, quatre huissiers & leurs recors: trop souvent les poursuites n'aboutissent qu ruiner le contribuable & à salarier cette armée de vanpires, sans profit pour le trésor public.

Aubert lit le projet de résolution qui contient un grand

nombre d'articles-Un membre présente diverses observations sur la projet Le conseil les renvoie à la commission des contribution à laquelle l'of mant est adjoint.

La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 24 fructidor.

Rente provisoire, 18 fr. 75 c. — Tiers consol., 18 fr.—Bons $\frac{2}{5}$, 2 f. 37 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 2 f. 35 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 36 fr.— Le reste du cours est le même qu'hier.

A. FRANÇOIS.